

Tirer les choses au clair **L'ONU et les armes légères**

Les objectifs de la Conférence d'examen de l'ONU sur les armes légères et les intentions de l'Organisation et de ses États Membres dans ce domaine, ont souvent fait l'objet d'interprétations erronées. Les précisions apportées ci-après devraient pouvoir dissiper ces idées reçues :

IDÉE REÇUE : La Conférence se réunit pour rédiger un traité mondial interdisant le droit de détenir des armes à feu.

- RÉALITÉS :**
- ◆ La Conférence d'examen **n'entend ni proscrire les armes légères**, ni interdire le droit d'en détenir légalement;
 - ◆ La Conférence d'examen **ne prévoit pas la négociation d'un traité** interdisant le droit des citoyens d'un pays de détenir des armes à feu ou s'ingérant dans le commerce légal des armes légères ou de petit calibre;
 - ◆ Le Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères **ne prescrit ni ne recommande aucune mesure contre le** commerce, la fabrication, la possession ou le droit de détenir légalement des armes à feu;
 - ◆ Chaque **État souverain établit ses propres dispositions législatives** et réglementation en matière de fabrication, vente et possession d'armes à feu par ses propres citoyens. Les Nations Unies n'ont aucune compétence en la matière;
 - ◆ Le Programme d'action de l'ONU **porte sur le trafic illicite** des armes légères et de petit calibre. Ce programme a été adopté en 2001 par les 191 États Membres de l'Assemblée générale, y compris les membres permanents du Conseil de sécurité. À cette occasion, les États se sont engagés à collecter et détruire les armes illégales, adopter ou renforcer une législation nationale leur permettant de criminaliser le délit de trafic illicite des armes légères, réguler les activités des courtiers en armes, et imposer des contrôles stricts sur les importations et exportations de ces types d'armes.

IDÉE REÇUE : Il existe une Convention des Nations Unies qui interdit la détention des armes à feu.

- RÉALITÉS :**
- ◆ Les États Membres de l'ONU, notamment les membres permanents du Conseil de sécurité, ont adopté par consensus une convention juridique, en vigueur depuis septembre 2003, qui a pour but de combattre la criminalité transnationale organisée. Au terme de ce document, les États Membres s'engagent à oeuvrer ensemble pour faire cesser le trafic des drogues, le trafic de personnes, le trafic des armes à feu, la contrebande de migrants et le blanchiment d'argent;
 - ◆ La Convention et son Protocole additionnel, qui traite des armes à feu, **n'engagent que les États qui ont ratifié ces documents.**

IDÉE REÇUE : La question des armes légères est entre les mains de diplomates étrangers qui entendent trancher dans des domaines qui relèvent légitimement des coutumes, pratiques et législations nationales.

RÉALITÉS :

- ◆ Les diplomates n'agissent que dans le cadre des mandats nationaux du pays qu'ils représentent et ne sont pas habilités à agir de leur propre gré;
- ◆ Les pays participants à la Conférence n'ont pas l'intention **d'examiner une quelconque interdiction de la fabrication ou du commerce licites** de ce type d'armes, ni le droit des citoyens d'en détenir. L'objectif de la Conférence est d'étudier des moyens d'empêcher que ces armes ne soient détournées vers les marchés illicites.

IDÉE REÇUE : Le Programme d'action des Nations Unies est la première étape dans l'élaboration d'un traité mondial interdisant aux civils le droit de détenir des armes à feu.

RÉALITÉS :

- ◆ Chaque pays est souverain et a ses propres lois régissant le droit de détenir des armes à feu. Les Nations Unies n'ont **aucune compétence en la matière**.
- ◆ L'ONU ne poursuit pas **l'élaboration d'un traité mondial interdisant aux civils le droit de détenir des armes à feu**. Au terme du Programme d'action, les États se sont engagés à renforcer les modalités de contrôle des importations, exportations et de circulation des armes légères et de petit calibre, faute de quoi il serait plus facile de détourner ces armes vers les marchés illicites, entre les mains de terroristes, de chefs de guerre, de trafiquants de drogue et d'associations de malfaiteurs.

IDÉE REÇUE : Les débats de la Conférence d'examen ne sont pas démocratiques, transparents ou ouverts.

RÉALITÉS :

- ◆ L'ONU a sollicité la **participation d'organisations non gouvernementales et de groupes de pression** aux principales séances consacrées aux armes légères et de petit calibre. Certaines séances, toutefois, qui se réunissent sous la forme de petits comités, sont réservées aux représentants des États;
- ◆ Les défenseurs du contrôle des armes à feu et les organisations favorables aux armes à feu participent de la même manière aux réunions de l'ONU sur cette question. Toutes les organisations présentes se voient offrir l'occasion d'exprimer leurs points de vue.

IDÉE REÇUE : La Conférence se réunira le 4 juillet, date de la Fête nationale des États-Unis.

RÉALITÉS :

- ◆ **Aucune séance de travail n'a été prévue le 4 juillet**, le Siège de l'Organisation étant officiellement fermé en commémoration de la Fête nationale des États-Unis. En réalité, quelque 10 000 personnes se rendront ce jour-là au Siège de l'ONU d'où ils pourront regarder les feux d'artifice sur East River;
- ◆ Il n'y a aucune signification particulière aux dates de juillet choisies pour la tenue de la Conférence d'examen. De nombreuses réunions consacrées à toutes sortes de questions se déroulent à l'ONU durant toute l'année. Le calendrier des séances est fonction de nombreux facteurs logistiques, comme la disponibilité des salles et des services d'interprétation.

* * * *